DEPARTEMENT DE LA REUNION

TERRITOIRE DE LA COTE OUEST (TCO)

CONTRAT URBAIN

DE COHESION SOCIALE

DU TCO

2007 – 2009

MARS 2007

Résumé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Communauté d'Agglomération de 202 276 habitants (Janvier 2007)

Le contrat urbain de cohésion sociale CUCS du TCO vise à mettre en œuvre des actions d'intérêt communautaire sur le territoire, dans le cadre de l'exercice de sa compétence obligatoire politique de la ville prévue à l'article L.5216-5 I 4° du CGCT.
Ces actions seront menées dans les champs prioritaires de l'ETAT, en complément ou en renfort des politiques publiques (cohésion sociale, éducation, accompagnement au logement, santé, prévention de la délinquance, emploi/insertion).
Elles feront l'objet d'un partenariat formalisé TCO – ETAT.

1 Le territoire concerné

Les actions concernées seront transversales sur l'ensemble du territoire, et menées en direction des quartiers et/ou des publics les plus en difficulté, renforçant ainsi l'action menée au sein des contrats urbains de cohésion sociale communaux des cinq communes membres du TCO (12 quartiers prioritaires définis dans les 5 CUCS communaux soit environ 42% de la population).

2 Les thématiques prioritaires sont:

L'emploi et l'insertion
La prévention et la sécurité notamment dans les transports collectifs
Le cas échéant,
L'accompagnement à l'habitat et à l'hébergement des publics en difficulté,
L'éducation au développement durable et l'accès aux TIC

3 L'enveloppe 2007 est de 280 000 € dont 100 000 € Etat et 180 000 € TCO

Fait au Port, le

Pour **L'ETAT**
Monsieur le Préfet de la Région et
Du Département de la Réunion

Pierre-Henry MACCIONI

Pour **Le TCO**
Le Président

Alain BENARD

1. CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A LA REUNION

Dès le début de la Politique de la Ville, dans les années 1980, la Réunion s'est s'inscrite dans ce dispositif national, car il offre des moyens méthodologiques et financiers permettant un rattrapage social des quartiers en difficulté. Il a fallu pour cela adapter le dispositif au cadre réunionnais, spécifique par plusieurs aspects : nécessité d'inscrire la politique de développement des quartiers (DIV) en complément de la politique générale de développement (Ministère de l'Outre-Mer).

Le retard structurel de développement fait l'objet d'une politique générale (Etat, Région, Département, Europe) très dynamique, compte tenu par ailleurs d'une croissance de population hors norme (11 fois la croissance métropole). La politique de rattrapage a pour objectif l'ensemble des champs suivants : logement (nécessité de construire 9 000 logements par an dont 5 000 logements sociaux), économie (le chômage passé sous la barre de 30% au sens BIT reste à un niveau inacceptable pour la société réunionnaise), éducation-culture, santé, prévention de la délinquance.

La politique de la ville se concentre sur les quartiers qui ont des difficultés supérieures à la moyenne de l'île (50% de chômage soit +20 points) même si la ségrégation géographique est ici globalement moins marquée qu'en métropole. Les ZUS au nombre de 15 (sur 750 en métropole) ont en général une part importante d'habitat social (15% de la population). D'autres quartiers (les quartiers RHI ou les 46 quartiers prioritaires des 12 Contrats de Ville 2000-2006) ont des caractéristiques sociales aussi dégradées. 44 % de la population étaient éligibles aux contrats de ville 2000-2006. Par souci d'efficacité, 30% seront éligibles aux CUCS.

La nouvelle génération des Contrats de Ville, les CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) visent à poursuivre l'effort de développement social, sur les champs habituels de la politique de la ville : accompagnement logement, éducation culture, santé, prévention délinquance, action sociale .

Le dispositif retenu est :

- un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) sur 11 communes
- un contrat simplifié (AUCS Action Urbaine de Cohésion sociale) sur 3 communes

Les autres communes de l'île (10) relèvent de politiques plus rurales, notamment la Politique des Hauts.

- Un contrat Urbain de cohésion sociale d'agglomération, en articulation des contrats communaux de l'Ouest pour la mise en œuvre des actions d'intérêt communautaire.

Pour la première fois, les dispositifs thématiques de la Politique de la Ville seront intégrés dans les CUCS, notamment :

- les ERE (Equipes de Réussite Educative)
- les Adultes-Relais - médiateurs de Ville
- les Opérations Ville/Vie/Vacances (OVVV), Ecole Ouverte...

TERRITOIRE DE LA COTE OUEST

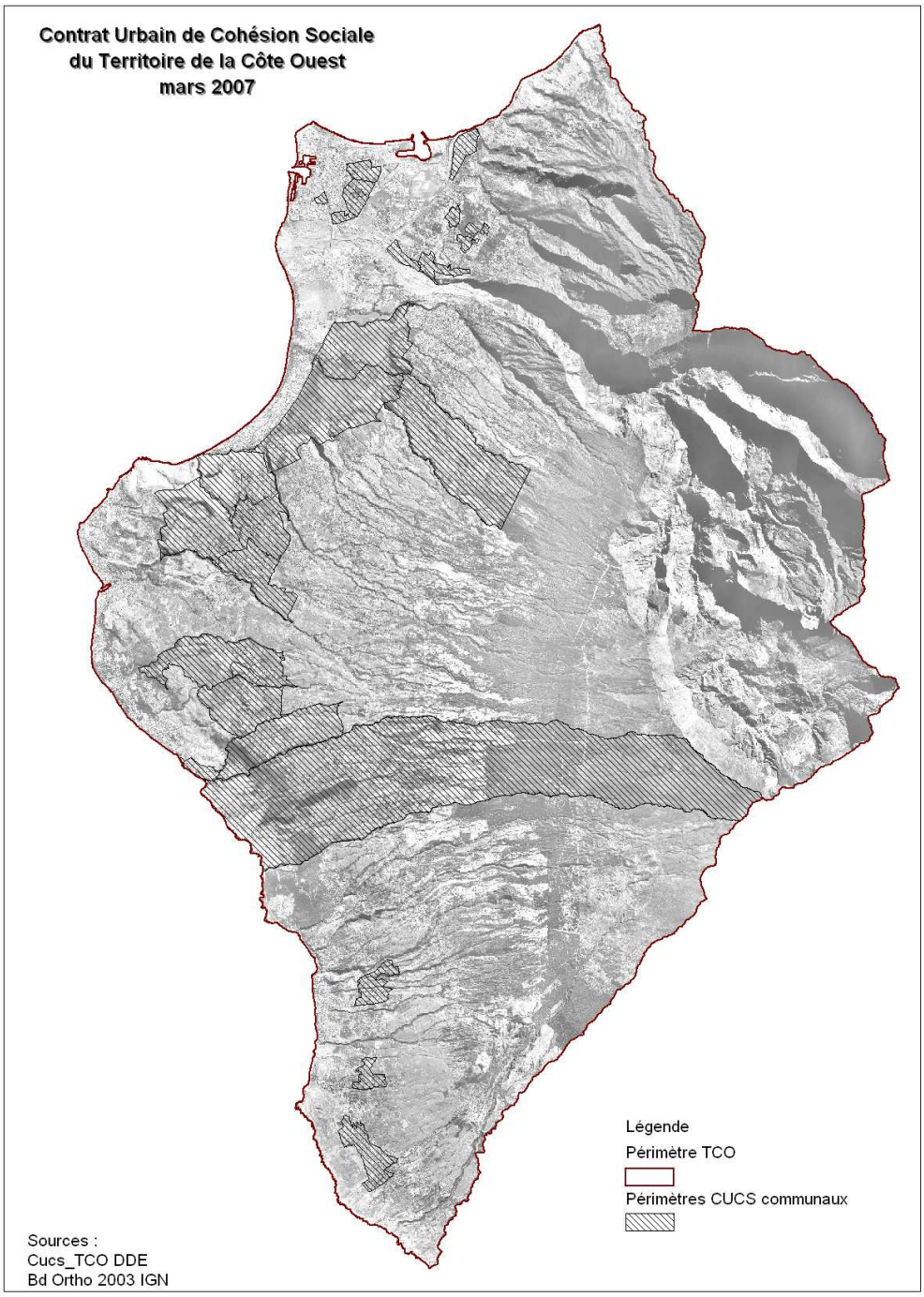

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST

- **Le TCO, bassin de vie, bassin d'emploi**

La communauté d'agglomération, créée le 31 décembre 2001, couvre les cinq communes de l'ouest, avec une population de 202 764 habitants (données janvier 2007) :
La Possession : 38 675 h
Le Port : 25 319 h
Saint-Paul : 102 507 h
Trois-Bassins : 6 805 h
Saint-Leu : 29 458 h

Le TCO est un territoire soumis à de fortes contraintes. Il doit s'organiser pour faire face à un accroissement très marqué de sa population, principalement agglomérée dans les zones littorales, avec des mi-pentes en forte expansion.
La situation économique est contrastée, les populations connaissent de fortes inégalités sociales, mais le territoire reste doté d'atouts majeurs : la seule zone portuaire de l'île, une forte proportion d'entreprises (30% des entreprises industrielles, 31% des entreprises de transport, 28% des entreprises de service), le basculement des eaux bénéfique au développement agricole, les zones balnéaires porteuses de développement touristique, le périmètre de Cambaie à fort potentiel de développement …

Le développement et la redistribution des activités économiques sur l'ensemble du territoire devront favoriser le rapprochement entre habitat et emploi. La structuration d'une armature urbaine, le développement et la densification des bourgs de mi pentes ou des hauts, en y favorisant l'implantation de zones d'activités pourra y contribuer.

- **Le TCO, territoire de projet**

Les perspectives de croissance ont facilité l'émergence de grands projets qui vont impacter le développement et l'aménagement du territoire : la route des Tamarins, l'achèvement du transfert des eaux, la réalisation d'un « cœur d'agglomération », la création du Parc National des Hauts qui couvre en partie le territoire du TCO, la réalisation du tram train.

Aussi le Projet de territoire réalisé par le TCO en 2003 a permis de traduire un ensemble d'objectifs à moyen terme dans un contrat (contrat d'agglomération) et d'organiser l'action intercommunale. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) s'inscrit quant à lui dans la continuité du projet d'agglomération, mais pour le long terme.

L'objectif central pour la communauté d'agglomération est de garantir un avenir équilibré et harmonieux au service de la population : économiser et structurer l'espace, développer les transports collectifs et les modes doux, accroître l'offre de logement et la mixité sociale dans l'habitat, garantir de développement économique et rapprocher emploi et habitat. Un certain nombre de programmes, tels le programme local de l'habitat (PLH) ou le plan de déplacements urbains (PDU) y contribuent.

- **Le TCO, une évolution historique des dispositifs de la politique de la ville**

Le Port - La Possession	**Saint-Paul - Saint-Leu - Trois Bassins**
1989-1993 : une opération DSQ sur le quartier de la Rivière des Galets Port	**1989-1993 :** un DSQ sur le quartier du Tour des Roches à St Paul, un DSQ à Piton Saint Leu, un DSQ sur Trois Bassins
1994-1999 : Un contrat de Ville intercommunal à l'échelle des deux communes et notamment sur le quartier de la Rivière des Galets	**1994-1999** : une Convention Locale de Développement des Hauts de l'Ouest co-signée par les trois communes
2000 : Un contrat de ville intercommunal signé par les deux communes pour la période 2000-2006	**2000 :** Un Contrat de Ville Intercommunal Ouest (CVIO) signé par la Communauté de communes CCCO et cosigné par les trois communes membres
2002 : création du TCO, maintien de la gestion du contrat de ville par les communes	**2002** : création du TCO, gestion du contrat par la communauté d'agglomération

2003 : évaluation des deux contrats de ville et recherche de l'intérêt communautaire pour la mise en oeuvre de la compétence Politique de la Ville au plan intercommunal.

2004 : avenant aux contrats de ville actuels, redéfinition des modalités de mise en œuvre de la Politique de la Ville aux différents échelons (TCO, communes) et des enveloppes financières des collectivités territoriales et de l'Etat, pour la période 2004-2006. Les communes restent maîtres d'ouvrages des actions de proximité. Le TCO définit des actions d'intérêt communautaire. Il est destinataire de 10% des fonds contractualisés des 2 contrats de ville, de la part du Département et de l'Etat.

2006 : Bilan /évaluation des actions 2004 -2006
Réalisation du diagnostic social de l'agglomération
Préconisations en matière d'actions transversales à l'échelle de l'agglomération respectant le principe de subsidiarité
Présentation du dossier de candidature au contrat de cohésion sociale

2007 Signature de 5 CUCS communaux et d'un CUCS intercommunal

3. LES OBJECTIFS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le principe du contrat urbain de cohésion sociale du TCO est de mener des actions transversales, d'intérêt communautaire, à l'échelle du TCO articulées avec les programmes communaux, de les travailler en étroite collaboration avec les équipes de chefs de projets et les services communaux, tout en gardant une assise communautaire et une cohérence avec les compétences opérationnelles du TCO.
Il s'agit d'intervenir en accompagnement des services (économique, habitat, environnement, transport…) sur des actions et des populations ciblées en plus grande difficulté ou exclues du droit commun.

Les projets proposés dans le cadre de la programmation 2007 sont issus :
- de l'expérience acquise et de l'évaluation des précédents contrats de ville
- du diagnostic social mené à l'échelle de l'agglomération (2005/2006)
- des orientations prioritaires de l'Etat pour la contractualisation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale

Les objectifs thématiques du contrat

1) EMPLOI INSERTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- Construire une cohérence territoriale en matière d'emploi et d'insertion, fortement articulée avec le développement économique du territoire
- Améliorer l'accueil de proximité du public en confortant les plates-formes de services
- Articuler l'offre de formation et d'insertion aux projets de développement territoriaux
- Accompagner la création d'activité par l'accompagnement des porteurs de projets économiques
- Développer la création des emplois par la recherche et l'innovation de filières nouvelles, marchandes ou relevant de l'économie solidaire.

2) PREVENTION
- Favoriser la prévention dans les transports en commun
- Organiser la veille en matière d'Observatoires Locaux de la délinquance, en rapprochant les organes communaux de prévention de la délinquance et contrats locaux de sécurité

3) ACCOMPAGNEMENT HABITAT ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE
- Favoriser la création Centre d'Hébergement d'Urgence pour les personnes en rupture d'hébergement
- Organiser la veille et l'assistance au montage de projets d'opérations d'hébergement temporaire, en terme de cohérence territoriale et de réponse aux besoins des populations
- Suivre et accompagner les expérimentations en matière de logement et hébergement des publics en difficulté

4) EDUCATION
- Education au développement durable en impliquant les citoyens dans la gestion responsable des déchets ménagers, et par une consommation plus écologique de l'eau
- Favoriser l'accès aux technologies informatiques, Internet et multimédias par l'animation et le développement de projets associatifs dans les cyberbases et cyberbus

4. LES ACTIONS 2007

Pour l'année 2007, le financement contractualisé de l'ETAT (Fonds Interministériel à la Ville contractualisé) sera essentiellement ciblé sur la problématique de l'insertion et l'emploi.

Deux actions sont concernées :

1) **la mise en œuvre et le pilotage d'une plate-forme territoriale de services ayant pour missions de**:

- contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi définies comme prioritaires au regard des projets et enjeux de développement économique du territoire.
- exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre au regard notamment des grands chantiers qui intéressent la micro région Ouest
- participer à l'amélioration des services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des différents publics (demandeurs d'emploi, personnes en parcours d'insertion, étudiants, salariés, créateurs d'entreprises…) dans les quartiers sur l'ensemble du territoire.

Ce partenariat sera conventionné par les différents acteurs du service public pour l'emploi et des collectivités territoriales.
A cet effet, la participation de l'Etat portera sur le cofinancement (50%) d'un chef de projet thématique emploi et développement économique, recruté par le TCO, en terme d'équipe opérationnelle.

2) **la coordination des plates formes de services** réparties sur le territoire. Six sites sont concernés (Piton Saint Leu, Trois Bassins, la Saline, Plateau Caillou, Guillaume, La Rivière des Galets) qui se trouvent au cœur des quartiers retenus en géographie prioritaires des CUCS communaux (5 sur 6 étant aussi situés en ZUS).

Ces plates formes permettent un accueil délocalisé des personnes en difficulté et regroupent essentiellement les services de l'ANPE, de la Mission Locale et de l'ADI. Au-delà de la gestion des équipes, de l'amélioration de la qualité de l'accueil, la mission du coordonnateur est de fédérer les différents partenaires autour d'axes prioritaires définis en comité de pilotage local et de développer les projets porteurs d'emploi et d'insertion.
Cette action est étroitement liée à la précédente, pour une mise en œuvre du partenariat conventionné à l'échelon des quartiers.
Mode d'emploi financier avec les communes

3) la veille, le suivi et la réalisation de structures d'hébergement pour les personnes en difficulté : accompagner la **réalisation d'un centre d'hébergement d'urgence** pour les personnes en grande difficulté et en rupture d'hébergement, pouvant accueillir une trentaine de personnes, de la région Ouest, pour une courte durée avec une orientation sociale à la sortie.

Un financement sera sollicité au titre de l'ANRU, l'équipement étant positionné au sein de la ZUS de Plateau Caillou., en complément des fonds LBU et Département. La DDE précise que ce genre d'équipement fait déjà l'objet d'un montage avec des crédits Etat et département conséquents et un équipement isolé de ce type ne relève pas des priorités de l'ANRU.

Pour les investissements, une analyse sera faite par le TCO des demandes faites dans les CUCS communaux, pour sérier celles qui sont conformes aux axes prioritaires du TCO.

Les autres thématiques seront mises en œuvre par le TCO dans le cadre des financements de droit commun

4) **l'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets économiques** (co-financement TCO – FSE)
5) **les projets d'éducation au développement durable** (éducation à l'environnement, préservation de la ressource en eau) sous la forme d'un appel à projet au sein des écoles primaires.
6) **L'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication** (développement des projets éducatifs dans les quartiers avec les associations via les cyberbases et cyberbus)
7) **La prévention dans les transports collectifs**
   L'Etat, via la politique de la ville, propose de financer 2 postes d'adultes relais sur cette mission, sur la base d'un projet du TCO, autorité organisatrice de transports. Il s'agit d'une subvention annuelle de 19 000 € avec des contrats de 3 ans.
8) La prévention dans les CLS : **échanges de pratiques** entre les équipes communales, notamment sur les observatoires locaux de la délinquance.

5. ENVELOPPE ET MODE DE GESTION DU DISPOSITIF

Une enveloppe de 280 000 € est prévue pour le financement de la programmation 2007 du dispositif (100 000 € Etat, 180 000 € TCO).

Cette enveloppe sera affectée au financement du poste de chef de projet emploi - développement économique ainsi qu'à la coordination des plates formes de services.

A cette enveloppe viendront s'ajouter d'une part des crédits de droit commun et/ou de dispositifs spécifiques pour la mise en œuvre des autres actions ciblées dans le contrat.

Pour les actions d'investissement, des opérations isolées situées dans le périmètre des ZUS pourront être présentées en demande de financement ANRU et pour les actions situées hors de ces périmètres, des crédits spécifiques de l'Europe ou de l'Etat seront recherchés (LBU, FSE…)

Enfin des moyens financiers du TCO sont ou seront mobilisés pour la mise en œuvre des actions.

MODE DE GESTION DU DISPOSITIF

La mise en œuvre du dispositif est impulsée et contrôlée par un comité de pilotage co-présidé par le TCO et l'Etat.

Le comité de pilotage valide et fait procéder à l'évaluation du dispositif et s'assure de sa mise en œuvre.

Un comité technique aide à la mise en œuvre des orientations et des axes de travail et prépare les travaux du comité de pilotage.

Le recrutement du poste de chef de projet emploi et développement économique à pourvoir mobilisant des financements de l'Etat se fera conjointement par un jury composé d'un représentant l'Etat et du TCO.

CUCS TCO - PROGRAMMATION 2007

CREDITS FIV CONTRACTUALISES 2007

Priorité 1 : emploi, insertion et développement économique

	INTITULE DE L'ACTION	M.O.	serv. instruct	ETAT	TCO	AUTRES	TOTAL
F	Equipe opérationnelle : chef de projet emploi insertion développement économique	TCO	DTEFP	25 000	25 000		50 000
F	coordination des plates formes de service	TCO	DTEFP	75 000	155 000		230 000

ENVELOPPE CONTRACTUALISEE	ETAT	TCO	TOTAL
	F	F	F
	100 000	180 000	280 000

PREVISIONNEL AUTRES CREDITS NON CONTRACTUELS

Priorité 1 : emploi, insertion et développement économique

	INTITULE DE L'ACTION	M.O.	serv. Inst	ETAT	TCO	AUTRES	TOTAL
F	Accueil, Accompagnement et suivi des porteurs de projets économiques	TCO	DTEFP		100 000	150 000 FSE	250 000

Priorité 2 : Habitat, Hébergement des publics en difficulté

N°	INTITULE DE L'ACTION	M.O.	serv. Inst	ETAT	TCO	AUTRES	TOTAL
F	Veille et assistance aux communes pour le montage de projet d'hégergement temporaire	TCO					
F	Expérimentation acceuil familial temporaire spécialisé	AREP			10 000	DRASS Région Dpt CAF Europe	410 000
I	Réalisation du centre d'hégerment d'urgence ouest	TCO	DDE/ Dpt	LBU 366 000	564 000	CAC Dpt 870 000	1 800 000

Priorité 3 : Education

F	Appel à projet Education à l'environnement et à la préservation de l'eau	TCO			60 000	à négocier	
F	Accès aux technologies TIC : projets éducatifs dans les quartiers cyberbus et cyberbases	TCO		CNASEA 150 000	200 000	Dpt 200 000	550 000

Priorité 4 : Prévention Sécurité

F	Prévention dans les transports en commun	TCO					
F	assistance aux communes pour une harmonisation observatoires locaux de la délinquance	TCO					

Annexe 2 : LIEN AVEC LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

LES ACTIONS	*PORTEUR*	*QUARTIER CONCERNE*	
EMPLOI – INSERTION			
Mise en œuvre et pilotage d'une plate forme territoriale de services (chef de projet emploi et développement économique)	TCO	Ensemble du territoire	Le Le l Les forma Les Le oeuvra Les a e
Coordination Plates formes de services	TCO (Maître d'œuvre à finaliser)	- Rivière Des Galets Port / Possession - Guillaume, Plateau Caillou, La Saline - Trois Bassins - Piton Saint Leu	Projet terr pa éco acteur
Accueil, Accompagnement et suivi des porteurs de projets économique	TCO (Maître d'œuvre à finaliser)	Territoire du TCO	La

EDUCATION			
Education à l'Environnement	TCO (Maîtres d'œuvre Ecoles, Associations)	Territoire du TCO	Le
Education et accès aux technologies de la communication	TCO	Territoire du TCO	L

PREVENTION DE LA DELINQUANCE			
Prévention dans les transports en commun	TCO	Territoire du TCO	Le
Cercle d'échanges CLS, observatoires locaux de la délinquance	TCO	Territoire du TCO	Le

HABITAT			
Réalisation du centre d'hébergement d'urgence	TCO	Public ciblé : ensemble du territoire Construction : ZUS de Plateau caillou	Dé

Annexe 3

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UNE PLATE-FORME TERRITORIALE DE SERVICES POUR L'EMPLOI SUR LE TCO

Préambule
(……)

Entre les soussignés :

- L'Etat représenté par la Direction de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP)
- Le Territoire de la Côte Ouest (TCO), communauté d'agglomération
- L'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)
- L'ASSEDIC
- La Commune de La Possession
- La Commune du Port
- La Commune de St-Paul
- La Commune de Trois-Bassins
- La Commune de St-Leu

IL est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet la constitution entre les signataires **d'une plate-forme de services** ayant pour missions de:

- contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi définies comme prioritaires au regard des projets et enjeux de développement économique du territoire.
- exercer des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre au regard notamment des grands chantiers qui intéressent la micro région Ouest
- participer à l'amélioration des services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des différents publics (demandeurs d'emploi, personnes en parcours d'insertion, étudiants, salariés, créateurs d'entreprises…)

Article 2 : Zone géographique

La zone géographique couverte par ce dispositif conventionnel est constituée par le territoire des cinq communes membres du TCO : La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

Article 3 : Durée.

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans renouvelable, sauf accord des parties signataires pour la création d'un groupement d'intérêt public ou d'une association de même objet.

Article 4 : Caractéristiques du territoire.

- Un territoire au périmètre cohérent (le bassin d'emploi correspond aux limites du TCO, des arrondissements Etat et Département)
- Une population d'environ 200 000 habitants, jeune (45% de moins de 25 ans)
- Une situation sociale préoccupante malgré l'enregistrement d'une baisse du chômage
- Une situation particulièrement difficile des demandeurs d'emploi (49% des DE non qualifiés, un niveau de formation faible)
- Mais une région qui présente des atouts de développement : la présence du port et de ses activités économiques, des grands chantiers qui vont impacter le territoire (hippodrome, tram-train, route des tamarins…)
- Un tissu économique porteur (3 967 entreprises recensées en 2003 pour 31 714 effectifs, mais 83 % d'entreprises de moins de 10 salariés)

Article 5 : Orientations stratégiques.

Même si le taux de croissance économique, aussi développé soit il, ne peut absorber la totalité des demandes d'emploi, les enjeux principaux reste l'accessibilité à l'emploi pour les jeunes et le retour à l'emploi pour les personnes au chômage, soit sur le territoire, soit en terme de mobilité.

Cet enjeu passe par une démarche volontariste à deux niveaux :
D'une part, en matière d'offre économique :

- Le développement des conditions d'installation et d'accueil des entreprises sur l'ensemble du territoire
- Le renforcement de filières spécialisées, la création de nouvelles filières, le développement d'emplois de proximité en adéquation avec les besoins identifiés et en lien avec les projets de développement identifiés sur le bassin.
- La recherche de partenariats extérieurs (Métropole, Etranger) pour développer l'offre à la mobilité

D'autre part, concernant la demande :

- un réel travail de coordination des différents services publics de l'emploi, sur l'accueil des publics, sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, et des porteurs de projets économiques pour la création d'entreprise
- sur la formation (anticipation des formations sur les grands chantiers, adaptation des formations aux emplois émergeants)
- le développement de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE)
- l'accompagnement à la mobilité

Article 6 : Les actions.

Les actions s'articulent autour des axes suivants :

a) - Observation, anticipation et adaptation au territoire
b) - Accès et retour à l'emploi
c) - Développement de l'emploi et création d'entreprise

Les parties conviennent de veiller à la cohérence des actions avec les dispositifs existants et d'assurer un accompagnement particulier aux projets innovants.

- cf. plan d'actions en annexe

Article 7 : Organisation.

- Un comité de pilotage se réunira 2 fois par an ayant pour mission :
  - la proposition, la définition, et la validation des actions prioritaires à mener.
  - Le suivi et l'évaluation des actions mises en place

  Il sera composé d'un représentant de chaque cosignataire de la présente convention.
  En cas d'adhésion de cosignataires supplémentaires, ceux-ci pourront être représentés au comité de pilotage.

- Un comité technique, à géométrie variable, sera chargé du suivi des actions avec l'ensemble des organismes partenaires et en rendra compte lors des réunions du comité de pilotage. Il sera force de proposition auprès du comité de pilotage. Sa composition sera organisée en fonction des projets et actions menées.

- Un chef de projet emploi insertion sera chargé d'initier et de piloter la mise en œuvre de la présente convention, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale du TCO.

Article 9 : Les moyens

Les parties signataires conviennent d'identifier nominativement dans leurs effectifs des agents chargés, en tout ou en partie, des missions de coordination dévolues à la présente plate-forme de services.

Elles conviennent d'identifier les moyens alloués à la mise en œuvre des actions relevant de l'article 6, moyens humains, physiques et matériels existants et à développer, et notamment sur les plates formes de services de proximité existantes sur le territoire.

Elles s'engagent également à participer au projet « service public local » qui peut constituer un des systèmes d'information de base du dispositif de la plate-forme de services. (site Internet « service public.fr ») et à tout autre dispositif pouvant améliorer le service aux usagers en matière d'emploi, de formation, d'insertion.

ANNEXE

PLAN D'ACTIONS

En préalable du plan d'action, le comité de pilotage s'attachera à examiner deux points :

- La définition des missions du chef de projet chargé de la mise en application de la convention
- L'organisation et le fonctionnement des plates formes de service de proximité, ainsi que leur articulation aux sièges des différentes structures mères (ANPE, Mission Locale, ADI…)

1) développement de l'emploi et création d'entreprise

⇨ Organiser la formation et adapter la politique de création d'emplois à partir

- De l'anticipation des grands chantiers identifiés sur le territoire (hippodrome/parc urbain, tram train..) en réunissant les acteurs économiques (fédérations bâtiment, organisations patronales…..) les acteurs compétents en matière de formations (Région, organismes de formation, AFPAR, CFA etc..) et les acteurs publics et privés concernés par les chantiers.
- De la mise en œuvre la plus large possible de la clause d'insertion dans les marchés publics
- Du développement de filières à conforter et/ou développer, valoriser les métiers peu porteurs, développer la formation sur les métiers en tension (hôtellerie, tourisme), répondre aux besoins non pourvus en terme de services aux personnes

⇨ Favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire par la production de zones d'activités et d'optimisation des zones existantes

⇨ Améliorer l'organisation et la complémentarité des structures d'aide à la création d'entreprise (financement des porteurs de projets et accompagnement du créateur d'entreprise dans la durée)

2) un observatoire permettant de valider des orientations politiques et des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion à l'échelle de l'agglomération et des territoires communaux

⇨ Regrouper, analyser et permettre à chacun d'accéder aux données des observatoires et tableaux de bord existants ou en construction :

- concernant l'offre d'emploi et d'activité économique : tableau de bord Zones d'Activité (TCO), données Assedic, ANPE, DTEFP, chambres consulaires….
- rechercher une connaissance fine du tissu des PME et TPE, du secteur commercial, pourvoyeurs d'emplois
- concernant les métiers en tension, les filières porteuses à développer, les emplois du secteur marchand et liés à la commande publique
- concernant la demande d'emploi, formation et insertion données ANPE, DTEFP, mission locale, Education Nationale (MGI) sur les données demandeurs d'emploi, de formations, parcours d'insertion, orientations scolaires, apprentissage, etc…

⇨ animer et coordonner le partage des observatoires au service d'une programmation d'actions concrètes

3) une fonction accès et retour à l'emploi

- ⇨ Organiser l'accueil des publics en terme de couverture du territoire. Définir des objectifs et les moyens de structurer le réseau des partenaires au sein des antennes et plates formes d'accueil du public
- ⇨ Elargir l'accueil des publics aux scolaires, étudiants, salariés pour éviter un « décrochage » face à 1er emploi ou une mauvaise orientation
- ⇨ Optimiser et mutualiser les moyens des structures d'accueil existantes : fonction de guichet unique d'accueil du demandeur d'emploi, constitution d'un dossier unique partagé par les structures d'accueil.
- ⇨ Partager les informations entre les partenaires sur
    - o Les missions de chacun
    - o L'évolution des dispositifs et types de contrats existants
    - o Les dispositifs de formations, organismes gestionnaires
- ⇨ Favoriser l'émergence de chantiers d'insertion à destination des publics en difficulté
- ⇨ Développer des actions et des partenariats en faveur de la mobilité
    - o Infra TCO : actions expérimentales relatives au transports liés à l'emploi et la formation
    - o Partenariat avec des organismes de Métropole ou pays étrangers pour une mobilité externe.